

## Lambda 10 CS

### Insecticide

Numéro homologation : F08-3-009

Tableau toxicologique : C

Formulation : Suspension de capsules (CS)

Teneur en matière active :

Matière Active	Teneur
Lambda cyhalothrine	10%

### Présentation :

Lambda 10 CS est un insecticide polyvalent à effet de choc et longue persistance, à base de Lambda cyhalothrin (10%), sous forme de capsule en suspension (CS).

### Mode d'emploi :

Usage		Dose	Mode Traitement	DAR (j)
Tomate	Noctuelles	125 cc/ha	Parties aériennes	3

### Mode d'action :

Lambda 10 CS est un insecticide polyvalent, il agit par contact et par ingestion, au niveau du système nerveux des insectes. Il est efficace sur les adultes et sur les larves de nombreuses espèces d'insectes ennemis des cultures. Son action est rapide. Lambda 10 CS est utilisé en préventif comme en curatif, il combine l'effet de choc et une large persistance d'action grâce à sa formulation CS : 2 à 3 semaines pendant lesquelles le produit évite des réinfestations par les ravageurs (effet répulsif, anti-appétant et anti-ponte). Lambda cyhalothrine: "Code 3A" selon l'IRAC: Agit sur le système nerveux bloquant la transmission de l'influx nerveux par action sur le canal ionique sodium.

- Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées dans les mêmes groupes sur la même culture durant la même saison.

### Les bonnes pratiques d'utilisation :

L'applicateur est tenu de bien veiller à une utilisation approprié du produit notamment par :

Le respect des conditions fixées mentionnées dans l'étiquetage

L'application des principes de bonnes pratiques phytosanitaires et de lutte intégrée pour la protection de végétaux

### Précautions à prendre:

- Le manipulateur de la spécialité LAMBDA 10 CS doit être obligatoirement muni de tous les moyens de protection (gants, tenue de protection, visière, chaussures adéquates, casque, etc.) et doit éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- \* Nocif en cas d'ingestion
- \* Nocif en cas d'inhalation
- \* Provoque une légère irritation cutanée
- \* Provoque une sévère irritation oculaire
- \* Peut provoquer une allergie cutanée
- En cas de projection accidentelle dans les yeux, laver à grande eau pendant 15 minutes et consulter un spécialiste.
- En cas de contact avec la peau, laver toutes les parties contaminées y compris les cheveux avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant toutes les opérations de traitement et de manipulation dudit produit.
- Interdire l'accès à la parcelle traitée à toute personne non impliquée dans les opérations de traitement et aux enfants.
- Ne pas traiter contre le vent afin d'éviter des expositions répétées et prolongées au brouillard de pulvérisation.
- En cas d'intoxication par ingestion: ne pas faire boire de liquide ni provoquer le vomissement si le patient est inconscient. Consulter immédiatement un médecin.
- Les vêtements souillés doivent être enlevés immédiatement et lavés avant leur réutilisation.
- Pour tous les mélanges avec d'autres produits, prendre contact avec la société concernée.
- Respecter les doses prescrites et les époques d'application.
- Ne pas traiter près des ruches et en période de floraison: Produit toxique pour les abeilles.
- Les emballages vides doivent être rendus inutilisables et enfouis dans le sol loin des cours et points d'eau.
- En cas de déversement accidentel : Isoler la zone afin d'éviter la pollution du sol, des eaux superficielles, souterraines et des sorties d'eaux ; recouvrir la zone contaminée avec du sable et ou de la terre et puis transférer dans des containers propres et secs. Ne jamais utiliser l'eau pour nettoyer la zone affectée ;
- Les eaux de lavage et de rinçage ainsi que les restes de bouillies doivent être éliminés. Ils ne doivent en aucun cas contaminer les étangs, mares, cours d'eaux, ni les points d'eau, les eaux naturelles et les égouts: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Le local de stockage doit être frais, sec, bien aéré et ne doit contenir ni boissons, ni aliments destinés à la consommation humaine ou animale,
- Tenir hors de la portée des enfants et des personnes non averties.
- Ladite spécialité ne doit être livrée aux acheteurs que contenue dans son emballage d'origine.
- La spécialité LAMBDA 10 CS doit être renfermée dans les emballages d'origine portant inscription indiquant le nom de la substance et entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents.
- Le nom commercial, la composition chimique, le mode d'emploi, les précautions à prendre, le numéro d'homologation et les spécifications susmentionnées doivent être inscrits sur l'étiquette de tout emballage contenant la spécialité LAMBDA 10 CS.